

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/11/Add.8
27 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 c) de l'ordre du jour provisoire */

PREVISION DES CATASTROPHES NATURELLES : EFFETS DES CATASTROPHES
SUR LES SOCIETES MODERNES

Réunion technique

Additif

Rôle de l'assurance-dommages dans les systèmes de protection
contre les catastrophes

Résumé de l'exposé de M. Takashi Onoda, président de
l'Association de l'assurance maritime et de l'assurance
contre les incendies (Japon)

1. Le monde a récemment assisté à un grand nombre de catastrophes naturelles de grande envergure. Au Japon, les catastrophes fréquentes entraînant des dommages du fait de tempêtes et d'inondations associées aux typhons, tremblements de terre et éruption constituent aujourd'hui un élément extrêmement important de la gestion des compagnies offrant des assurances-dommages, c'est-à-dire autres que l'assurance-vie. Par exemple, le typhon "Mireille" (No 19), survenu en septembre 1991, a été la cause de 62 décès du fait de tempête et de raz de marée provoqués par l'événement et a endommagé 700 000 habitations, avec pour conséquence une perte totale de 600 milliards de yen (4,5 milliards de dollars environ en 1991) pour le secteur de l'assurance. En juillet 1993, un tremblement de terre au large de

*/ A/CONF.172/1.

la côte sud-ouest du Hokkaido a été une autre calamité majeure entraînant la mort ou la disparition de 230 personnes à la suite de raz de marée importants et d'incendies nombreux.

2. En considérant le rôle de l'assurance-dommages du point de vue de la gestion des risques de catastrophes naturelles, on peut noter les questions et problèmes suivants :

a) Tout comme le secteur de l'assurance dans d'autres pays, les assureurs japonais ont fait un effort considérable pour améliorer la couverture relative aux tempêtes, inondations et tremblements de terre et mieux répondre aux besoins de leurs assurés. Ces modifications, conjuguées à la fréquence des catastrophes naturelles, ont toutefois rapidement fait croître le montant des indemnisations versées. A la différence des autres sortes de pertes, il est extrêmement difficile de calculer le tarif des assurances contre les catastrophes naturelles. Le problème que connaissent toutes les compagnies d'assurance dans le monde est de savoir comment trouver un juste équilibre entre la couverture et ces tarifs;

b) A la suite du typhon "Mireille" en 1991 et de l'ouragan "Andrew" en 1992, de nombreuses compagnies d'assurance et de réassurance ont fait faillite ou ont cessé de souscrire de tels risques, entraînant sur le marché mondial une réduction sans précédent des possibilités de réassurance. Bien que cette tendance conservatrice du marché s'assouplisse quelque peu, les primes restent très élevées;

c) Bien préparées aux catastrophes naturelles, les compagnies d'assurance japonaises disposent pour les assurances-dommages d'un fonds spécial appelé Réserve pour pertes catastrophiques. Par exemple, au moment de verser les indemnisations pour les pertes dues au typhon "Mireille", le secteur japonais de l'assurance-dommages a tiré sur cette réserve un total de 290 milliards de yen (soit 2 milliards de dollars), ce qui lui a permis de réduire à un minimum les pertes d'exploitation annuelles;

d) Ce même secteur de l'assurance-dommages au Japon a entrepris des études et des recherches fondamentales sur les risques liés à différentes catastrophes. Dans le cas des catastrophes naturelles, il étudie en particulier les dommages causés par les typhons, l'influence du réchauffement planétaire et les problèmes associés aux pluies acides.

3. Compte tenu de ce qui précède et des problèmes rencontrés dans le domaine de l'assurance-dommages contre les catastrophes naturelles, les trois propositions suivantes ont été formulées :

- a) Stabilisation du marché des réassurances et création ou renforcement des systèmes de réassurance publics;
- b) Création de fonds de réserve pour les pertes catastrophiques;
- c) Echange réciproque d'informations sur les catastrophes.

4. Bien que nous ne puissions empêcher les catastrophes naturelles, nous devons faire tout notre possible pour réduire l'ampleur des pertes qu'elles provoquent. Dorénavant, il faut continuer à tout mettre en oeuvre afin de créer un monde plus sûr pour le XXIème siècle en assurant une coopération entre les Etats, les industries et les milieux universitaires de tous les pays du monde.
